



conseil sur divorce,questions sur credits

Par **nathdu07**, le **17/01/2010** à **07:11**

Bonjour,j'aurai aimer avoir des conseils pour savoir si ceci est normal.En novembre 2008 nous sommes passés devant le juge pour la conciliation(je partais pour un divorce pour faute le climat etait tres tendus).A ce jour nous partons pour un divorce par consentement mutuel et l'hors d'un entretien avec l'avocate celle ci me dit qu'il faut faire le passif du couple et l'actif.Elle n'a rien mit dans l'actif (que faut-il y mettre) et pour le passif veux inclure les credits.Hors quand nous sommes passés devant le juge en novembre 2008(dans un autre département) celui ci m'a octroyé PA ,ainsi que monsieur prenne à sa charge la totalité des credits à titre définitif,et à titre de devoir de secours envers son épouse.Qu'en pensez-vous car pour moi ce n'est pas normal vu qu'un juge les a "donné" à monsieur si on les inclus dans le passif le nouveau juge va estimer que monsieur peut diminuer les pensions alimentaires.merci d'avance